

Québec, mais il conclut du silence des sénateurs qu'il a raison quand il dit que les collectivités agricoles de ce pays ne sont pas en recul. En outre, la déclaration du ministre des Finances est fautive. Le ministre des Finances a ensuite soutenu que nous avions fait du surplace, mais que nous n'avions pas régressé, ce qu'il conteste. Il passe ensuite au fond de la question. Le ministre des Finances admet d'abord que nous avons un surplus d'un million six cent mille piastres (\$1,600,000) en 1872. Bien que ce soit vrai en gros, il faut se rappeler que nous avons supprimé les droits sur le thé et le café et réduit de 5 pour cent les sommes perçues par les Douanes, ce qui aurait totalisé un million deux cent mille piastres. En examinant plus avant ces questions, il trouve le total suivant pour les activités commerciales du Canada au cours des six dernières années : 1868, \$119,797,879; 1869, \$130,889,946; 1870, \$148,387,829; 1871, \$170,268,589; 1872, \$194,070,190; 1873, \$217,197,096; nous n'avons pas d'état annuel pour l'exercice se terminant le 1^{er} juillet; pour ce qui est du capital bancaire, les résultats sont les suivants : capital versé au 30 juin 1870, \$29,801,130; 30 avril 1874, \$58,793,312; l'augmentation de ces trois ans et dix mois représente \$28,992,182; dépôts bancaires au 30 juin 1870, \$31,161,473; au 30 avril 1874, \$60,249,772; l'augmentation pour ces trois ans et 10 mois est de \$29,088,289; les recettes au 30 juin 1868 s'élevaient à \$13,687,928, et pour 1873, \$20,133,576, une différence de \$6,445,548 en cinq ans, dont \$1,200,000 ont été retirés pour la dernière année. Selon lui, cela prouve que la situation économique du pays a rapidement progressé. Comme il a pu aisément le montrer, et le ministre des Finances a dû le reconnaître, au cours des six dernières années, nos excédents par rapport à nos dépenses ont été de \$6,949,747. Voilà pour la politique de l'ancien gouvernement. Il va décrire maintenant la situation actuelle. Dans son discours sur le budget pour 1874, M. Tilley nous a informés qu'il espérait réaliser \$21,740,000. Cet espoir était-il fondé? D'après les bilans établis jusqu'au 1^{er} avril, le montant réalisé est de \$16,052,374; du 1^{er} avril au 10 mai, les états les plus récents montrent que l'échiquier a reçu au moins \$3,745,846, pour un total de \$19,798,220 au 10 mai. Nous sommes au 51^e jour de l'exercice financier, et pour évaluer cette période, il suffit de prendre la même période de l'an dernier et d'y ajouter l'augmentation mensuelle des recettes pour sept ans, ce qui est très minime; le résultat est de \$3,281,600, le total des recettes pour 1874 étant de \$23,079,820 par rapport aux recettes estimatives de \$21,740,000; la différence en faveur de l'évaluation de M. Tilley est de \$1,339,810, tandis que les dépenses estimatives étaient de \$22,586,727, ce qui laisse un excédent de \$493,093, ce qui, avec le surplus de \$1,600,000 admis pour 1873 par le ministre des Finances, représente une avance de \$2,093,093 pour 1875. Il a donc réussi à prouver qu'il n'y a pas eu de déficit en 1874, et il passe maintenant au budget de 1875, où, comme nous l'a indiqué le ministre des Finances dans son discours, le total représente au moins \$24,549,000, soit \$1,962,273 de plus qu'en 1874, cet excédent servant à payer l'intérêt sur un montant très élevé. Pour atteindre ce montant, nous devons conclure qu'il n'avait pas de raison de supposer que nos ressources seront

moins élevées cette année que l'an dernier, mais tout indique qu'elles seront beaucoup plus grandes; le tarif de 1874 va produire \$23,079,820, auxquels s'ajoute l'augmentation annuelle de \$110,080 par mois sur sept ans, soit \$1,320,960, et un total de \$21,400,780, ou \$148,220 de moins que les besoins prévus pour l'année, ce qui peut être très facilement payé à même l'excédent de près de \$2,000,000. C'est là l'état réel des finances, à l'exclusion de l'imposition supplémentaire; il conclut donc que cette imposition qu'a acceptée la Chambre des communes est davantage qu'une somme nécessaire pour combler le déficit que le gouvernement actuel a hérité de ses prédécesseurs. Inutile de dire que les députés maintenant assemblés viennent d'être élus et qu'ils souhaitent donner l'impression que leurs promesses électorales étaient fondées. Ils adoptent ce moyen pour le prouver, en disposant, comme ils affirment, d'une majorité de 110 sièges aux Communes. L'Opposition était vraiment impuissante, comme on l'a vu, et n'a pas voulu que la Chambre se prononce sur la valeur de cette mesure du gouvernement. Il affirme très solennellement qu'il s'agit là d'un impôt inique qui frappera d'office tous les hommes d'affaires de ce pays, et l'on sait que depuis le 4 avril, date à laquelle le bill a été présenté, la ville a été submergée de délégations représentant toutes les industries du pays, venues prier le gouvernement de leur épargner un tarif injuste proposé par les incapables que sont le ministre des Finances et le gouvernement, et qu'envisage une servile majorité à la Chambre des communes. Mais grâce au pays dans son ensemble, et c'est triste, on vient de proposer un bill encore bien pire que celui-ci afin de modifier la perception des recettes, et des pressions extérieures ont forcé le gouvernement à apporter tant des changements à cette mesure qu'il ne peut vraiment plus s'en vanter. Étant donné que nous avons à Washington un commissaire qui négocie nos relations commerciales bilatérales avec les États-Unis et que nous envisageons de nous lancer dans des travaux publics où nous dépenserons beaucoup d'argent, lequel montant doit être emprunté sur le marché britannique prochainement, quoique très peu sera utilisé cette année. Il doit dire que ce tarif a été conçu selon une perspective plus politique que patriotique. Ces termes peuvent sembler très sévères, mais les circonstances l'exigent. Si c'étaient là les seuls dommages qui pouvaient en résulter, nous serions heureux, mais qu'on lui permette de dresser un tableau fantaisiste. Leurs voisins les reconnaissent maintenant comme la troisième puissance maritime du monde en ce qui concerne le tonnage commercial, une position enviable, mais ce bill vise, dans une certaine mesure, à intervenir dans ce secteur de l'industrie, bien que ce soient des pressions extérieures qui ont forcé le coup d'envoi dans cette direction. Quels étaient, demande-t-il, les sentiments des braves marins, le 14 avril dernier, lorsqu'ils ont appris subitement dans presque tous les ports de mer que le Parlement du Canada venait de frapper un dur coup à leur industrie, sans justification, pour ne pas dire de propos délibéré? Imaginez le drapeau du Canada flottant librement dans la brise sur toutes les mers, et imaginez qu'à cette nouvelle, on mette ce même drapeau en berne, et vous aurez une idée de la nature de l'une